



Conseil d'administration du 19 mai 2016

Délibération n° 2016/19

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la Communauté de Communes du Pays de Challans et la commune de Challans

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention de maîtrise foncière entre la Communauté de Communes du Pays de Challans, la commune de Challans et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant la réalisation de projets de restructuration d'ilots en centre-ville.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

27 MAI 2016

Courrier Arrivé